

Activités des Sections et Groupes

Section des Bibliothèques publiques Sous-section des Discothécaires

Assemblée Générale du 29 octobre 1973

L'Assemblée s'est réunie à 20 h 30 à la Discothèque de Paris, 6, rue François-Miron.

Étaient présents : Philippe Bandin (Dm de Saint-Germain), Francine Bloch (Phonothèque nationale), Nicolas Dagan (D. de France), Jean-Marie Daudrix (D. de France), Laurence Fontès (D. de Paris), Mme Gosse (Culture et Bibliothèque pour tous), Cécil Guitart (Dm de Massy), Catherine Israël (D. Buffon, Paris 5^e), Rémi Jacobs (Dm de Colombes), Sylviane Lange (D. de Paris), Raymond Le Bars (D. de Paris), Hélène Leguen (Dm de Nanterre), Bernard Marrey (D. de Paris), Jean Meignin (Dm de Courbevoie), Mme Mireur (Dm de Vincennes), Renée Mousseau (Dm de Montreuil), Maria Niecky (Phonothèque nationale), Michel Ratier (Dm, Paris 18^e), Claire Thierry (Dm de Levallois), Mme Ullmann (Dm de La Courneuve), Simone Vacchia (D. de Paris).

Mmes Josette Dumeix, Edith François et Jacqueline Gascuel, conservateurs de Bagnolet, Malakoff et Massy honoraient l'assemblée de leurs présences.

Jean Meignin, Vice-Président de la Sous-Section, ouvre la réunion en demandant à l'Assemblée de se prononcer sur le projet d'option « phonothèque-discothèque » au C.A.F.B., projet mis au point par la commission « formation ». Plusieurs discothécaires expriment le regret qu'un C.A.F.D. (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Discothécaire) ne puisse pas être directement mis en place.

On évoque des cas, où, par interprétation des textes administratifs existants, des discothécaires ont été engagés sur diplômes musicaux (BM de Colombes) et sur concours exclusivement consacré au disque (BM de Caen).

Le projet visant à la création d'une option « phonothèque-discothèque » au C.A.F.B. est néanmoins adopté à l'unanimité.

Jean Meignin demande alors à l'Assemblée de procéder au renouvellement du bureau. Bernard Marrey propose que l'on définisse d'abord les règles selon lesquelles le prochain bureau, et les autres à venir, seront élus.

A mains levées, par 15 voix contre 3 et 3 abstentions, le principe d'un bureau de trois membres est adopté dans le but de faciliter la liaison entre les membres du bureau et d'accroître ainsi son efficacité.

Le principe d'un Conseil où seraient représentées les différentes branches de la profession (phonothécaires de la Phonothèque nationale, discothécaires de lecture publique, discothécaires de bibliothèque municipale, d'entreprises, de maisons de la culture et de centres culturels) est adopté à l'unanimité moins une voix.

Le nouveau bureau devra provoquer la mise en place de ce Conseil dans un délai raisonnable — de l'ordre de six mois —, et proposer un règlement d'élection de ce Conseil. Enfin, à l'unanimité, il est convenu que le bureau est élu pour deux ans.

Pour cette élection, avaient fait acte de candidature :

Catherine Israël (D. Buffon, Paris 5^e).

Sylviane Lange (D. de Paris).

Bernard Marrey (D. de Paris).

Michel Ratier (Dm, Paris 18^e).

Claire Thierry (Dm de Levallois).

Avant de passer au vote, Michel Ratier et Claire Thierry font savoir qu'ils ne maintiennent pas leur candidature.

Bernard Marrey, Sylviane Lange et Catherine Israël, se présentant respectivement comme Président, Secrétaire et Trésorier, avaient proposé un programme en trois points :

établissement d'un fichier permanent des discothécaires et des discothèques existantes, qu'elles soient municipales, d'entreprises, privées, liées à une Maison de la Culture, un lycée...

invitation à tous les discothécaires ainsi répertoriés à rejoindre notre sous-section de façon à en faire un organisme vivant et représentatif de la profession, communication aussi rapide que possible des noms et adresses des nouveaux adhérents de façon à faciliter les liaisons régionales et la constitution rapide de groupes régionaux.

Les membres de ce nouveau bureau sont élus avec 26, 24 et 23 voix.

Les votes par correspondance s'ajoutant aux votes des présents, donnent en outre 8 voix à Claire Thierry et 8 à Michel Ratier, la sous-section comptant 39 membres dénombrés.

La séance est levée à 22 h 30.

Sylviane LANGE.

Groupe de Bretagne

A l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque enfantine et de la discothèque, M. le Maire de Dinan avait invité les bibliothécaires de Bretagne à tenir dans cette ville leur journée d'études. Ils étaient venus une soixantaine le dimanche 24 juin, représentant toutes les catégories : bibliothèques centrales de prêt, municipales, universitaires, d'entreprises, d'établissements scolaires publics et privés, Maisons de la culture et bibliothèque pour tous, de divers centres de documentation. M. l'Inspecteur général Poindron avait accepté de présider cette journée et Mlles Pouillas et Bisbrouck, conservateurs à la Direction des bibliothèques y participaient également.

Le thème de cette session était les problèmes posés par l'introduction des techniques nouvelles dans les bibliothèques. De fructueux débats s'engagèrent après les exposés de Mlle Massiet du Biest (B.M. Vannes) sur la numérotation internationale ou I.S.B.N., de M. Nigay (B.I.U. Rennes) sur le Centre régional de formation professionnelle, de M. Roux (B.U. Sciences, Rennes) sur le catalogue collectif automatisé des périodiques, de M. Liébard (M.C. Rennes) sur la discothèque, de Mlle de Sallier Dupin (B.U. Brest) sur la reprographie. Les nombreuses questions posées prouvaient l'intérêt porté par l'assistance à ces problèmes. M. l'Inspecteur général Poindron tirait les conclusions de chaque débat et apportait aux congressistes le fruit de son expérience.

Après le vin d'honneur aimablement offert par la municipalité, un repas en commun réunissait les bibliothécaires dans l'élégant foyer du théâtre des Jacobins.

Au début de l'après-midi, guidé par le Maire de Dinan, qui tenait à leur faire admirer lui-même les panoramas du jardin anglais et de la Tour Longue, ils gagnèrent le Parc de Ferron où M. Blanchet leur fit les honneurs de la bibliothèque enfantine et de la discothèque dont ils apprécièrent le mobilier sobre, harmonieux et fonctionnel à la fois, ainsi que le cadre de verdure si agréable.

A l'issue de cette journée le bureau du groupe régional de l'Association des bibliothécaires français, élu en 1970 présenta sa démission. Furent alors élus : *présidente* : Mlle Massiet du Biest, B.M. Vannes, ancienne secrétaire ; *vice-président* : M. Pons, B.M. Brest, maintenu dans ses fonctions ; *trésorière* : Mme de Bellaing, Culture et bibliothèque pour tous, maintenue dans ses fonctions ; *secrétaire* : M. Le Dro, B.C.P., Morbihan ; M. Nigay (B.I.U. Rennes) ancien président fut élu vice-président.

Quelles sont les conclusions à l'issue de cette journée ?

— Nombre grandissant de participants — triplé en 3 ans — en particulier des bibliothèques privées.

— Présence à peu près exclusive du personnel de direction (un seul sous-bibliothécaire).

— Présence aussi de plusieurs élèves du Centre régional de formation professionnelle.

— Horaire calculé trop juste et programme trop chargé (un exposé sur les techniques modernes du prêt — ordinateur audio et photocharging — a du être abandonné).

— Problème toujours délicat pour le bureau de choisir un sujet intéressant pour tout le monde (des B.U. aux bibliothèques de C.E.G.) — Faut-il prévoir l'étude de plusieurs sujets ou plusieurs carrefours ?

— Si une violente campagne électorale n'est pas à souhaiter il est regrettable que pratiquement aucune candidature ne se présente pour le bureau ou pour recevoir la prochaine session.

Groupe de Bourgogne-Franche-Comté

Pour sa réunion annuelle, le 24 septembre 1973, le groupe avait choisi Dijon qui offrait divers centres d'intérêt encore peu connus. Outre une trentaine de membres, étaient représentés les établissements associés : B.C.P. de la Côte-d'Or, Bibliothèque Solvay de Tavaux, Bibliothèque de l'Abbaye de Cîteaux. Dix-huit personnes (stagiaires de l'E.N.S.B., stagiaires tunisiens) avaient d'autre part répondu à l'invitation lancée aux non-adhérents.

Rendez-vous avait été donné le matin à l'annexe de la B.M. de Dijon ouverte en janvier dans le quartier neuf de la Fontaine d'Ouche qui recevait les participants. Cette première réalisation dans un quartier récemment construit, à population jeune, laisse espérer d'autres créations dans les quartiers extérieurs présents ou à venir. La moitié de la salle (130 m²) est réservée à la section jeunesse, où les lecteurs ont tout de suite afflué ; il avait été prévu une extension en largeur du bâtiment mais l'aménagement de la place n'en a pas tenu compte et un escalier empêche maintenant ce développement.

Le groupe visita ensuite le dépôt de bibliobus de Marsannay-la-Côte, à 6 km dans la banlieue sud de Dijon. M. Goutorbe, maire de Marsannay, fit part de son intention d'arriver à plus ou moins long terme à la création d'une bibliothèque municipale dont les fonds sont dès maintenant progressivement rassemblés.

Le déjeuner fut servi au restaurant universitaire Mansart et l'Assemblée générale s'ouvrit à 14 heures dans les locaux de la Bibliothèque universitaire — section sciences. La présidente sortante, Mlle Schoepen et les représentants des différents centres firent d'abord le point des activités passées, principalement liées à l'Année Internationale du Livre mais qui n'ont peut-être pas suffisamment comporté de réalisations communes.

Avant de passer à l'élection, M. Garreta exposa les grandes lignes du programme d'action qu'il entend mener avec le bureau présenté aux suffrages du groupe. La réunion annuelle commune aurait de nouveau lieu au printemps autant que possible. Pour l'essentiel, les autres activités sont à développer dans chaque province, de part et d'autre de la Saône, les distances opposant une difficulté certaine à des rassemblements plus fréquents.

M. Gaultier envisage pour la Franche-Comté deux visites (celle de la nouvelle B.M. de Pontarlier inaugurée à la fin de 1972, et celles du C.I.P.E.S. d'Exincourt, de la bibliothèque et du centre de documentation Peugeot à Montbéliard, de la B.M. de cette ville) et d'autre part des séances d'étude sur les nouvelles normes de catalogage, sur les jeunes et la lecture, sur la formation professionnelle comparée des bibliothécaires et des documentalistes. Deux réalisations en cours sont à encourager et à faire connaître : la mise à jour du catalogue collectif régional des périodiques français, le répertoire régional des bibliothèques et des centres de documentation.

Pour la Bourgogne, Mlle Guelon organise à la B.M. de Chalon un *cours sur la littérature enfantine* à l'initiative des Francs et Franches camarades. Il débutera le mardi 23 octobre avec la participation de Raoul Dubois. Douze autres séances sont prévues dans l'année, le samedi de 14 à 17 heures. L'intérêt suscité par cette initiative fit à nouveau déplorer les difficultés de communications. Il importe de favoriser tout ce qui pourra contribuer à la formation professionnelle sous toutes ses formes. Par Mlle Schoepen et M. Baradel, notamment, l'A.B.F. collabore à l'expérience du Centre départemental d'éducation populaire de Belfort où un cycle de formation élémentaire sera lancé pour assurer la formation de personnes chargées de tenir la bibliothèque de diverses institutions. A Dijon un cours similaire de documentation et de bibliothéconomie (partie dont est chargé M. Roze) fonctionne depuis deux ans à l'I.U.T. dans le cadre de la formation permanente.

A côté de cette activité de formation professionnelle qu'il faut entretenir, M. Garreta estime que sous l'égide de l'A.B.F. une coopération plus grande doit être réalisée entre les professionnels et les bénévoles, non seulement sur le plan matériel (avance de fiches pour hâter la constitution de catalogues normalisés, communication des listes de fournisseurs et présentation du matériel spécialisé dont les grandes bibliothèques peuvent plus vite s'équiper que les autres, etc.) mais aussi, là encore, sur le plan du perfectionnement des responsables de bibliothèques privées. Ce sont les plus défavorisés dans ce domaine ; alors que leur activité est importante, ils manquent parfois des connaissances techniques les plus élémentaires. Il y aurait même à développer la coopération entre bibliothèques du secteur public : plus que jamais, dans la période de

difficultés actuelles les B.U. pourraient aviser les B.M. des demandes d'achat (dans le domaine des sciences humaines particulièrement) qu'elles ne sont pas en état de satisfaire.

Dans la prolongation de l'Année du livre, il faut enfin tenter une action auprès des maires pour obtenir la création de postes de sous-bibliothécaire (= rédacteur) dans les villes d'une certaine importance. Il est évident que l'implantation d'un personnel qualifié à plein temps est le préalable fondamental à toute organisation sérieuse d'une bibliothèque. Une note a été déjà adressée à ce sujet aux villes d'Auxonne, de Montbard, de Saulieu et Mme Tournamille, présidente de l'Association des élues municipales de la Côte d'Or a manifesté son intérêt pour cette action. Dans l'immédiat, à l'instar de ce qu'a fait le groupe de Champagne, une enquête sur le personnel des bibliothèques municipales de Bourgogne et de Franche-Comté va être entreprise.

Après cet exposé, l'Assemblée procéda au vote pour l'élection du nouveau bureau. En dépit des sollicitations, aucune autre candidature ne s'étant déclarée, furent élus : *président*, M. Garreta (B.M. Dijon); *vice-président*, M. Gaultier (B.U. Besançon - sciences); *secrétaire*, M. Roze (B.U. Dijon - médecine); *secrétaire adjointe*, Mme Legrand (C.D.E.P. Belfort), M. Guillermet (B.M. Dijon) étant reconduit dans la charge de *trésorier*.

Une visite de la section sciences de la Bibliothèque de l'Université, qui regroupe aussi quelques services communs avec les autres sections (offset, salles d'enseignement) termina le programme de cette journée.

Groupe du Languedoc-Roussillon

Réunion du 16 juin 1973

La seconde réunion du Groupe Languedoc-Roussillon a rassemblé le samedi 16 juin une soixantaine de personnes. Après une visite de la Bibliothèque centrale de prêt, commentée par Mlle Christiane Imbert, et un repas amical au Restaurant universitaire, l'assemblée s'est scindée en deux groupes. L'un d'eux, plus orienté vers la lecture publique, est retourné à la B.C.P. pour étudier les problèmes de choix des livres, tandis que l'autre, universitaires et spécialisés, se rassemblait dans les locaux de la Bibliothèque universitaire-Sciences pour travailler sur les problèmes d'information réciproque en ce qui concerne la documentation périodique. Ce second groupe a décidé de se réunir à nouveau pour des séances de travail, l'hiver prochain.

Assemblée générale du 10 novembre 1973

La première Assemblée générale du groupe Languedoc-Roussillon s'est tenue le samedi 10 novembre 1973 dans les locaux de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier. Sur 44 inscrits à ce groupe, 26 personnes étaient présentes.

Le bureau définitif du groupe a été élu à l'unanimité.

Il comprend :

Président : Mlle S. Delrieu, directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier; *vices-présidents* : Mlle Cabanne, Bibliothèque municipale de Nîmes; Mlle F. Mourgue-Molines, Bibliothèque municipale de Montpellier; M. F. Belledent, Bibliothèque universitaire de Perpignan; *secrétaire* : Mme P. Fontaine-Levent, Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier; *Secrétaire adjointe* : Mme P. Gouedar, Bibliothèque des hôpitaux; *trésorière* : Mlle C. Imbert, Bibliothèque centrale de prêt de l'Hérault; *trésorière adjointe* : Mlle Lavabre-Bertrand, Bibliothèque pour tous.

La séance a été suivie d'une présentation par Mlle Henriette Martin, professeur à l'Université Paul Valéry, de l'exposition des manuscrits de la reine Christine de Suède conservés à la Bibliothèque.

Groupe de Lorraine

Les bibliothécaires lorrains ont tenu leur réunion estivale le 18 juin et sont allés visiter nos collègues belges et luxembourgeois. Partis tôt de Metz en autocars, environ 60 membres du groupe de Lorraine, se sont retrouvés vers 10 heures du matin au centre culturel du Pont-d'Oye, commune d'Habay-la-Neuve, en plein Luxembourg belge.

Dans ce cadre charmant et champêtre de la forêt ardennaise, nos collègues belges nous attendaient et particulièrement M. le Député permanent, responsable provincial des Affaires culturelles ainsi que M. Van Bellaiengh, du Service de la lecture publique,, venu tout exprès de Bruxelles.

M. Van Bellaiengh expliqua aux bibliothécaires français, l'organisation et le fonctionnement de la lecture publique belge dans la partie wallonne du pays. Celle-ci, régie par le statut du 17 octobre 1921, est le pivot des foyers culturels communaux auxquels elle est étroitement attachée. Administrativement, elle dépend du Ministère de la Culture et du Conseil culturel francophone. M. Van Bellaiengh exposa tour à tour les différents problèmes à résoudre dans ces bibliothèques. D'abord leur répartition : en Wallonie, il y a beaucoup de petites communes, 86 % ont moins de 3 000 h. et on estime qu'il faut au moins 3 000 h. pour qu'une bibliothèque soit viable, d'où multiplication des bibliobus et 40 % des communes manquent d'une bibliothèque publique. Rien que dans la province de Luxembourg, il y a 11 bibliobus, dont 4 d'Etat, et ils visitent les communes soit une fois tous les quinze jours, soit une fois par mois. Les uns distribuent les livres directement au public, les autres livrent des caisses dans les foyers culturels, où il y a toujours un coin bibliothèque avec dictionnaires, encyclopédies et revues. Ce sont les bibliothèques ordinaires ; au-dessus on distingue les « bibliothèques de grande importance », les bibliothèques du degré moyen (où l'on travaille à temps plein), les bibliothèques municipales pour communes au-dessus de 20 000 h., les bibliothèques provinciales. Pour favoriser le prêt interbibliothèque, partout on établit des catalogues collectifs et on installe des téléx.

Puis le conférencier aborda les problèmes de personnel. Celui-ci est formé dans des écoles, les unes, écoles du jour, dans un cycle de 3 ans d'études, les autres, écoles du soir, en 4 ans d'étude. Depuis 1964, les bibliothécaires scientifiques sont recrutés parmi les licenciés et docteurs. Et dans les petites communes, le bibliothécaire est souvent l'instituteur. Seuls les bibliothécaires à temps plein sont payés, les autres sont bénévoles. Or en Wallonie, sur 1 300 bibliothèques, 30 seulement sont à temps plein. Il y a 5 écoles (2 à Bruxelles, 2 à Liège, 1 à Charleroi) qui fournissent environ 50 diplômés par an ; elles comportent 100 heures de travail par an, soit 70 de cours et 30 d'exercices pratiques.

Toute cette organisation est en passe d'être révisée par suite d'un projet nouveau qui prévoit une bibliothèque nationale de lecture publique, des bibliothèques provinciales et une bibliothèque pour deux arrondissements : on considère qu'il faut une bibliothèque à temps plein pour 800 lecteurs, c'est-à-dire 2 500 h. En fait, actuellement 13 % de la population fréquente les bibliothèques.

De nombreuses questions furent posées au conférencier par l'auditoire très intéressé : sur les bibliothèques enfantines (rattachées aux écoles), sur les subventions aux bibliobus qui choisissent leur fournisseur, sur les subventions à la construction (60 %), etc.

Après le repas, les bibliothécaires français se séparèrent en deux groupes. Les uns allèrent visiter la forêt ardennaise et les sites archéologiques de Buzenol-Montauban et de Virton ; les autres furent reçus au musée d'Arlon et à la Bibliothèque nationale de Luxembourg, où le directeur M. Trautsch et ses collaborateurs leur réservèrent un amical accueil dans des locaux neufs et en voie de reconstruction. La visite comportait une très intéressante exposition de manuscrits et de livres anciens.

Partout on se promit de se revoir tellement les contacts professionnels semblent enrichissants, surtout agrémentés d'une amicale cordialité. Ce fut une journée profitable en tous points, permettant une fois de plus aux membres de l'A.B.F. de reprendre contact dans le cadre de la grande famille des bibliothécaires.

Groupe Paris-Région parisienne

Réunion commune avec la Section des bibliothèques spécialisées le 6 juin 1973

Le Groupe Paris-Région parisienne et la Section des bibliothèques spécialisées de l'A.B.F. avaient organisé une réunion commune le mercredi 6 juin à la Salle des conférences de la Bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle pour tenir leurs adhérents informés des débats du Congrès de Nice dans le cadre du Festival international du livre.

Devant une assistance assez nombreuse, Mlle Chaumié, Présidente du Groupe Paris-Région parisienne, rappela tout d'abord le thème des différents carrefours prévus à Nice entre bibliothécaires et éditeurs, puis elle passa la parole aux rapporteurs présents à la réunion.

M. Pierrot, Président de l'A.B.F., qui avait bien voulu venir, nous parla successivement du carrefour n° 3 *le marché des bibliothèques* et du carrefour n° 7 *Rééditions, reprints, microéditions*.

Mlle Chaumié reprit la parole pour nous rendre compte du carrefour n° 4 *L'information des bibliothèques* dont elle était le rapporteur à Nice.

M. Melkoniantz évoqua ensuite le carrefour n° 5 *la présentation matérielle des livres* auquel il avait participé.

Enfin Mme Carpine-Lancre, Présidente de la Section des bibliothèques spécialisées et rapporteur du carrefour n° 6 *Les problèmes de l'édition scientifique et technique*, parla longuement du questionnaire préparé par la Section et envoyé à ses membres, et du texte de synthèse réalisé avec le dépouillement des réponses qui servit de base de discussion avec les éditeurs lors des débats à Nice. Les conclusions assez positives de ce carrefour rejoignent d'ailleurs en grande partie les préoccupations de M. Pierrot qui souhaitait depuis longtemps la création d'une structure permanente de liaison entre les éditeurs et les bibliothécaires et dont les vœux se sont concrétisés à la suite du Congrès de Nice par la création d'une Commission mixte regroupant des représentants de l'A.B.F. et des éditeurs.



Dernière heure

La Congrès annuel 1974 aura lieu du 7 au 9 juin 1974 à Mâcon. Le thème en serait : « Les bibliothèques devant les nouvelles structures administratives ».